



## Communiqué de presse

### **Associations : simplifiez vos démarches !**

A compter du lundi 19 juillet 2010, les formalités de création – modification – dissolution d'une association, dont le siège se situe dans l'arrondissement d'Avignon, seront traitées par courrier.

Il devient inutile de se déplacer à la préfecture. Tous les documents nécessaires à ces formalités sont téléchargeables sur le site internet de la préfecture : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr) et sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Ils sont également à la disposition du public à l'accueil général de la préfecture.

Les dossiers devront être adressés de préférence par voie postale à l'adresse suivante :

Services de l'Etat en Vaucluse  
préfecture de Vaucluse  
direction des relations avec les usagers et les collectivités territoriales  
bureau de la réglementation et des élections  
84905 AVIGNON

Il reste toutefois possible de les déposer à l'accueil général de la préfecture (28 boulevard Limbert, à Avignon).

Une permanence téléphonique est ouverte du lundi au vendredi, de 14h à 16h au numéro suivant : **04 88 17 81 21**

**Contacts presse :**

**Préfecture :**

Josiane HAAS-FALANGA – Tél : 04 88 17 80 40/Karine COSTES – Tél : 04 88 17 80 41